

Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu tenue le 6 décembre 2022, à 19 h 00 sous la présidence de M. Alain Chapdelaine, Maire. Cette séance ouverte au public s'est tenue à la Mairie de la Municipalité, située au 1111 rue du Parc. Elle est diffusée en direct sur Facebook et est disponible sur la chaîne YouTube de la Municipalité dans les 48 heures suivant sa levée.

Présences :

Table with 3 columns: Name, Title, and Status. Includes M. Alain Chapdelaine (Maire, Présent), Vacant (district # 1, Vacant), M. Martin Évangéliste (Conseiller district # 2, Présent), M. Martin Larivière (Conseiller district # 3, Présent), M. René Courtemanche (Conseiller district # 4, Présent), M. Denis Dugas (Conseiller district # 5, Présent), and M. Guy Nadon (Conseiller district # 6, Présent).

Autres présences :

Jean-Virgile Tassé-Themens, directeur général et greffier-trésorier.

1. OUVERTURE

2022-12-337

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le greffier-trésorier constate que le quorum est atteint et le président déclare l'assemblée ouverte.

2022-12-338

1.2 MOMENT DE RÉFLEXION

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil observent un bref moment de recueillement.

2022-12-339

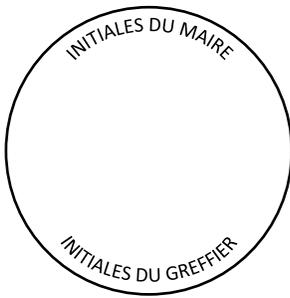
1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. René Courtemanche et appuyé par M. Denis Dugas

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis:

1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
1.2 Moment de réflexion
1.3 Adoption de l'ordre du jour



- 2. ADMINISTRATION**
- 3 RESSOURCES HUMAINES**
- 4. COMMUNICATION**
- 5. FINANCES**
  - 5.1 Dépôt et présentation du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023-2024-2025
  - 5.2 Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023-2024-2025
  - 5.3 Dépôt et présentation des prévisions budgétaires pour l'année financière 2023
  - 5.4 Adoption des prévisions budgétaires pour l'année financière 2023
- 6. BIENS ET SERVICES**
- 7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES**
- 8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE**
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
- 11. AFFAIRES DIVERSES**
- 12. CLÔTURE**
  - 12.1 Période de questions du public
  - 12.2 Période d'intervention des élus
  - 12.3 Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 2. ADMINISTRATION**
- 3 RESSOURCES HUMAINES**
- 4. COMMUNICATION**
- 5. FINANCES**
  - 5.1 DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2023-2024-2025**

2022-12-340

---

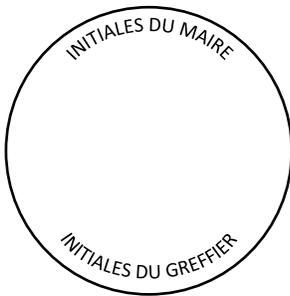
Il est procédé au dépôt du PTI 2023-2024-2025 et est tenu une période au cours de laquelle les faits saillants sont présentés.

2022-12-341

- 5.2 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2023-2024-2025**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des



immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Courtemanche et appuyé par M. Martin Évangéliste

D'adopter le Programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-12-342

**5.3 DÉPÔT ET PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023**

---

Il est procédé au dépôt des prévisions budgétaires pour l'année financière 2023 et est tenu une période au cours de laquelle les faits saillants du budget 2023 sont présentés.

2022-12-343

**5.4 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023**

---

Il est proposé par M. Denis Dugas et appuyé par M. Guy Nadon

D'adopter les prévisions budgétaires 2023 telles que présentées:

Revenus: (3 909 701 \$)

Dépenses de fonctionnement: 3 566 146 \$

Remboursement de la dette à long terme: 303 355 \$

Reboursement au fonds de roulement: 20 200 \$

Transferts aux activités d'investissement: 220 000 \$

Affectations du surplus accumulé libre: 200 000 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6. BIENS ET SERVICES**

**7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES**

**8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE**

**9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**10. LOISIRS ET CULTURE**

**11. AFFAIRES DIVERSES**



2022-12-342

**12. CLÔTURE**

**12.1 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du public sont invités à poser leurs questions au conseil.

2022-12-343

**12.2 PÉRIODE D'INTERVENTION DES ÉLUS**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil sont invités à tour de rôle à s'exprimer sur un sujet d'intérêt public relatif à la Municipalité.

2022-12-344

**12.3 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. René Courtemanche et appuyé par M. Denis Dugas

De levé la séance à 19 h 36

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Alain Chapdelaine  
Maire

Jean-Virgile Tassé-Themens  
Directeur général et greffier-  
trésorier

En vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*, je, ALAIN CHAPDELAINE, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

Alain Chapdelaine  
Maire